

Image not found or type unknown



Litige suite à une acquisition

Par **lamick**, le **25/09/2008** à **17:09**

Lors de l'achat d'un bien je me suis aperçue qu'il y avait une fuite d'eau à l'arrivée. J'ai prévenu le syndic qui m'a promis de faire le nécessaire ayant reconnu que cette fuite était antérieure à la vente. Au bout de 9 mois statut quo. rnrn Je voudrais surseoir au paiement de mes charges locatives tout en restant dans la légalité et ceci pour accélérer le processus des réparations.rnrnMerci de me donner votre avis.rnSincères salutations.